

LA CPI ET LA REPRESSION DES CRISES EN AFRIQUE

Un ouvrage éclaire les lanternes

- De sa manière de combattre l'impunité des crimes relevant de sa compétence, la Cour Pénale Internationale (CPI), après douze ans de service, suscite des débats politico-juridiques. C'est ce qui

Le collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT), en collaboration avec le Centre de Droit Public de l'Université de Lomé, a organisé mercredi, à Lomé, une soirée dédiée d'un ouvrage intitulé « La Cour Pénale Internationale à l'épreuve de la répression en Afrique : Des préjugés aux réalités ». L'auteur de l'ouvrage, M. Issaka Dangnossi, est chercheur au Centre International d'Etudes et de Recherches sur les Conflits Armés (CIRCA) et spécialiste des Droits de l'Homme au MINUSCA. Dans son écrit, il pose un regard critique entre l'Union Africaine et la Cour Pénale Internationale (CPI). Pour lui, le ton monte, de plus en plus, sur les deux institutions, la première critique la seconde pour l'orientation dite tendancieuse de ses poursuites contre les ressortissants africains. L'intoxication prend des

proportions inquiétantes dans cette guerre interinstitutionnelle et, c'est celle qui communique le plus souvent, s'appuyant sur des idées reçues, qui semble l'emporter. Mais, dit-il, la réalité est tout autre. Tout d'abord, les Etats africains ont été les premiers à s'empresser de signer et de ratifier massivement le traité fondateur de cette instance juridictionnelle pénale internationale et permanente dont l'objectif est de lutter contre l'impunité des crimes internationaux. Ensuite, la majeure partie des situations africaines, en cours devant la CPI, est amenée par les Etats Africains eux-mêmes. Enfin, alors que les crimes en question se perpétrent de façon massive parfois avec la complicité active ou passive de l'Etat africain, les victimes sont privées du droit fondamental d'accès à la jus-

a motivé M. Issaka Dangnossi, à publier aux éditions Harmattan, un ouvrage juridique intitulé « La cour pénale internationale à l'épreuve de la répression en Afrique. Des préjugés aux réalités ». La pré-

tice dans leurs pays. Devant cette situation, souligne-t-il, l'Union Africaine ne semble

teurs à découvrir entre les lignes de cet ouvrage de 208 pages, subdivisé en deux gran-

sentation de cet ouvrage a eu lieu, mercredi, au cours d'une soirée dédiée, à l'Auditorium de l'Université de Lomé, en présence des personnalités politiques, administratives, étudiants et amis.

et abus des Droits de l'Homme en Afrique où les victimes sont parfois délibérément privées de

ville les Etats africains à rendre crédibles leurs systèmes judiciaires pour réduire la marge de manœuvre d'une CPI qui n'intervient qu'en cas d'incapacité ou de manque de volonté au niveau national à poursuivre les auteurs des crimes relevant de sa juridiction.

A cette occasion, le président du CACIT, M. Spéro Mahoulé, a remercié l'auteur pour son ouvrage qui va inspirer, selon lui, les Etats africains dans leur prise de décisions. A cet effet, il a invité le Togo à ratifier le statut de Rome.

Gisèle SONHAYE-
NAPO-KOURA



M. Issaka Dangnossi dédicace son livre. (Photo TAMASSI).

pas offrir au moment de la publication de cette contribution, une alternative susceptible d'aider la justice pour les graves violations et abus des Droits de l'Homme. Que faire ? Se taire ou agir ? Mais comment ?

Ce sont ces multiples interrogations que M. Dangnossi invite les lec-

des parties. Par ailleurs, l'ouvrage dénonce l'impunité dont jouissent les auteurs des violations

leur droit fondamental de justice. Au-delà du caractère scientifique de l'œuvre, l'auteur in-

NECROLOGIE

Décès du célèbre écrivain égyptien Gamal Ghitany

Le célèbre écrivain égyptien Gamal Ghitany, auteur d'une œuvre prolifique et disciple du prix Nobel de Littérature Naguib Mahfouz, est mort dimanche à l'âge de 70 ans après un long combat contre la maladie.

Tour à tour-reporter de guerre, critique littéraire et écrivain, Gamal Ghitany est né en 1945 au sein d'une famille pauvre dans un village du sud de l'Egypte. Après une enfance passée dans le quartier historique du vieux Caire islamique, il devient dessinateur de tapis à 17 ans, puis se lance dans une carrière littéraire, encouragé par le maître du roman arabe moderne Naguib Mahfouz, qui le prend sous son aile.

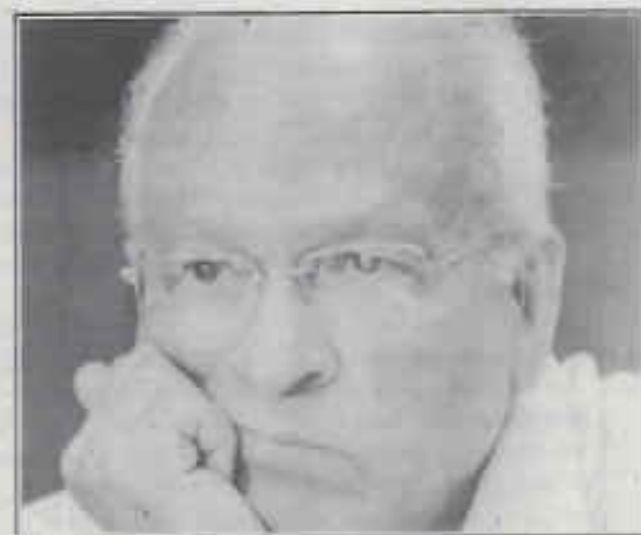
Parallèlement, il poursuit une carrière de journalisme. Reporter de guerre, il couvre la guerre israélo-arabe de 1973 depuis le front. En 1993, il prend la tête de la naissante revue littéraire « Akhbar al-Adab », qui, sous sa direction jusqu'en 2011, devient l'une des plus prestigieuses du pays.

Nommé en 1987 chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres par la France, Gamal Ghitany est

l'auteur d'une œuvre prolifique, traduite en plusieurs langues, notamment en français, anglais et allemand. En 2015, il est lauréat du prix du Nil pour la littérature, la plus impor-

une « autobiographie poignante », un « conte polyphonique explorant les méandres de l'âme égyptienne » par la maison d'édition française du Seuil.

Opposant farouche aux



Gamal Ghitany s'est éteint dimanche 18 octobre au Caire.

tante récompense littéraire décernée par le gouvernement égyptien.

Emprisonné durant quelques mois sous la présidence de Gamal Abdel Nasser, il écrit par la suite son roman le plus célèbre, « Zayni Barakat », une critique virulente de l'autoritarisme du régime nassérien.

Une autre de ses œuvres, « Le Livre des Illuminations » est décrite comme

mouvements islamistes, Gamal Ghitany n'a jamais caché son soutien à l'armée, qui joue depuis des décennies un rôle-clé dans la vie politique du pays.

Dans un communiqué, le Premier ministre égyptien Chérif Ismaïl a salué « son style littéraire unique », soulignant que l'écrivain avait contribué à « faire revivre les histoires du patrimoine arabe ».

(AFP)

CINEMA

Le festival de film documentaire de Blitta annoncé pour le 4 novembre prochain

Le préfet de Blitta, Batossa Boukari a lancé le vendredi 2 octobre, la 5^e édition du festival du film Documentaire de Blitta (FESDOB) placé sous le thème : « le film documentaire pour une intégration des peuples » prévu du 4 au 7 novembre prochain à Blitta.

Cet événement culturel est initié par l'Association Terres des Arts et de la Culture (ATAC), bénéficie de l'appui financier du Fonds d'Aide à la Culture (FAC). L'objectif est de promouvoir le cinéma à travers la diffusion des films documentaires et la formation des jeunes aux métiers de cinéma.

L'événement ambitionne à long terme assurer à la jeunesse, un

cadre technique et des projets cinématographiques.

La 5^e édition sera meublée par une formation des jeunes sur la scénarisation, la réalisation d'un film documentaire de 13 mn sur le trafic illégal des enfants. L'attribution d'un prix des projections de film en compétition, des conférences et colloques sont entre autres activités au programme.

Le président du conseil d'administration de l'ATAC Awesso M'banana a encouragé le public à soutenir le FESDOB né à Blitta depuis 2011.

Le délégué général du FESDOB, Koutom Essohaname s'est exhorté chacun à apporter sa pierre pour la pérennisation et l'atteinte des

objectifs de cette édition.

Le préfet de Blitta, Batossa Boukari a salué ce projet qui rassemble tous les ans, des acteurs étrangers et togolais autour de film documentaire et qui contribue à l'éducation et à la formation professionnelle des jeunes. Il a salué cette forme d'éducation tournée vers les valeurs du civisme et de la citoyenneté.

Le préfet a encouragé l'équipe d'organisation à persévérer dans sa marche.

Le promoteur du festival culturel des arts et culture Tamberma en pays Batammariba (FESTAMBER), Dr Kouagou N'taradéniou a assisté au lancement.

(ATOP)